

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE2^e SESSION**QUÉBEC, LE 5 AVRIL 2012**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 5 avril 2012*

Aujourd'hui, à treize heures trois minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 29 Loi instituant le Fonds Accès Justice

n° 43 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.